



# Guide **S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE**

ANNÉE  
**24/25**  
SCOLAIRE

**EN FILIÈRE**

---

**CLASSES À HORAIRES  
AMÉNAGÉS**

**Primaire - Collège - S2TMD**

---



# ÉDITORIAL

## **Bienvenue au Conservatoire à Rayonnement Régional de la Métropole du Grand Nancy !**

Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein de notre établissement en Classe à Horaires Aménagés (CHA), dispositif qui permet aux élèves, tout en suivant une scolarité identique à tous les élèves de l'Éducation Nationale, de recevoir une formation artistique musicale ou chorégraphique complète, en grande partie sur le temps scolaire. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Métropole du Grand Nancy est un établissement public d'enseignement artistique spécialisé initial qui a pour vocation l'apprentissage des pratiques de la musique, du théâtre et de la danse. Il est placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, et sous l'autorité du Président de la Métropole du Grand Nancy.

En offrant un enseignement musical, chorégraphique et théâtral d'excellence, accessible à tous sur l'ensemble du territoire, il participe par ce biais à la construction de la personnalité de l'enfant, à son développement et à son épanouissement personnel (mémoire, concentration, goût de l'effort, curiosité, imagination, sens artistique, sens critique et jugement, capacité d'organisation, etc.) tout en constituant pour les écoles situées sur le territoire et pour les publics extérieurs, un pôle ressource en matière de pratiques amateurs. Son rôle est aussi de repérer et de former les artistes professionnels de demain en les emmenant aux portes de l'enseignement supérieur et du métier.

Dans la filière des Classes à Horaires Aménagés, sont accessibles les spécialités suivantes : Instrument et Danse.

Le Conservatoire est aussi un lieu d'échanges, de diffusion, et de création. Les élèves ont accès à de nombreuses manifestations culturelles gratuites, et bénéficient de classes de maître par les plus grands artistes pédagogues d'aujourd'hui. Il est ainsi un acteur dynamique de la vie culturelle de l'agglomération et de sa région, en collaboration avec les nombreuses autres structures du territoire. Plus de 105 professeurs enseignent à environ 1500 élèves, en s'appuyant sur une équipe administrative et technique de 25 personnes.

Vous trouverez dans ce guide toutes les démarches à effectuer pour une inscription en Classe à Horaires Aménagés au sein de notre établissement.

Dans l'attente d'accueillir vos enfants.

**Guillaume Chappez**

Directeur par intérim du Conservatoire régional du Grand Nancy

# SOMMAIRE

## **JE SUIS ACTUELLEMENT EN ÉVEIL 6 ANS OU ADI AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE1 EN 2024/2025**

**6** *Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

## **JE SUIS DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE1 OU EN CE2 EN 2024/2025**

**9** *Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

## **JE SUIS NON DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE2/CM1/CM2 EN 2024/2025**

**12** *Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

## **JE SUIS ACTUELLEMENT EN HTS OU AMÉNAGEABLE AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE2/CM1/CM2 EN 2024/2025**

**15** *Je m'inscris pour la première fois en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

## **JE SUIS NON DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN 6<sup>E</sup>/5<sup>E</sup>/4<sup>E</sup>/3<sup>E</sup> OU EN 2<sup>NDE</sup>/1<sup>RE</sup>/TERMINALE S2TMD EN 2024/2025**

**18** *Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument ou Danse*

## **JE SUIS ACTUELLEMENT EN HTS OU AMÉNAGEABLE AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN 6<sup>E</sup>/5<sup>E</sup>/4<sup>E</sup>/3<sup>E</sup> OU EN 2<sup>NDE</sup>/1<sup>RE</sup>/TERMINALE S2TMD EN 2024/2025**

**22** *Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument ou Danse*

# JE SUIS DÉJÀ EN CHAM/CHAD AU CONSERVATOIRE ET JE SOUHAITE POURSUIVRE DANS CETTE FILIÈRE EN 2024/2025

**25** *Je me réinscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument ou Danse (collège uniquement) ou Voix (collège uniquement)*

## INFORMATIONS PRATIQUES

**28** *Contacts / Partenaires*

# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS ACTUELLEMENT EN ÉVEIL 6 ANS OU ADI AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE1 EN 2024/2025

*Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### RÉUNION D'INFORMATION - FÉVRIER 2024

— Je suis convié par l'école élémentaire Alfred-Mézières pour une présentation du dispositif des Classes à Horaires Aménagés Instrument (CHA), au cours de laquelle seront données les informations relatives à l'organisation du cursus instrumental.

### ÉTAPE 2

#### RÉINSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

— Je procède à ma réinscription sur mon extranet usager iMuse entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus.

— Au-delà du 28 mars 2024, une pénalité de 76 euros pour inscription tardive me sera facturée.

À cette occasion, je formule obligatoirement 3 choix par ordre de préférence parmi les instruments proposés ci-dessous :

#### Instruments de l'orchestre - Département Cordes

Violon

Alto

Violoncelle

Contrebasse

## Instruments de l'orchestre - Département Vents et percussions

Flûte traversière  
Hautbois  
Basson  
Clarinette  
Saxophone  
Trompette/Cornet  
Cor  
Trombone  
Euphonium/Saxophone  
Percussions  
Tuba

## Département Claviers et instruments polyphoniques

Piano (*nécessité de disposer d'un piano acoustique - claviers électroniques proscrits*)  
Orgue  
Guitare  
Harpe

## Département Musique ancienne

Flûte à bec  
Traverso  
Cornet à bouquin  
Viola de gambe  
Clavecin

— Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.

— Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma réinscription a été réceptionnée.

## ÉTAPE 3

### INSCRIPTION À L'ÉCOLE ALFRED-MÉZIÈRES - MARS 2024

— Je me procure le formulaire d'inscription de l'Éducation Nationale en filière CHA auprès du Directeur de mon école actuelle ou du Directeur de l'école Alfred-Mézières en mars 2024.

— Je retourne ce formulaire complété auprès du Directeur de l'école Alfred-Mézières avant fin mars 2024.

## ÉTAPE 4

### TEST D'APPÉTENCE - MAI 2024

— Je suis convoqué à un test individuel d'appétence organisé au sein de l'école élémentaire Alfred-Mézières le mardi 07 mai 2024 en présence de représentants du Conservatoire et de l'Inspection académique. Lors de ce test, il m'est demandé d'exécuter une chanson du répertoire populaire enfantin que j'aurai préalablement préparée, et de participer à quelques exercices rythmiques et vocaux sous la conduite d'un enseignant du Conservatoire.

## **ÉTAPE 5**

### **COMMISSION D'AFFECTATION - MAI 2024**

— Ma demande est examinée lors de la commission d'affectation présidée par l'Inspecteur adjoint d'académie en mai 2024.

— À l'issue de cette commission, je reçois un courrier de l'Inspection académique m'informant de mon affectation ou non en Classe à Horaires Aménagés.

## **ÉTAPE 6**

### **CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024**

— Si je suis admis en CHAM, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, je ne suis redevable d'aucun frais. Mon inscription en CHAM est annulée.

## **ÉTAPE 7**

### **ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024**

— Si je suis admis, je dois prendre connaissance, à partir de fin juillet, via mon extranet iMuse, de mon emploi du temps, l'attribution de la discipline, effectuée en fonction des places disponibles, les jours et heures des cours ainsi que le nom de mes enseignants. Aucun emploi du temps papier ne sera envoyé.

## **ÉTAPE 8**

### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

— Les cours débuteront le 16 septembre 2024.

— Lors de ma venue au Conservatoire, je dois avoir obligatoirement sur moi mon emploi du temps afin d'être orienté vers mes salles de cours par les agents du Conservatoire.



# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE1 OU CE2 EN 2024/2025

*Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### RÉUNION D'INFORMATION - FÉVRIER 2024

— Je suis convié par l'école élémentaire Alfred-Mézières pour une présentation du dispositif des Classes à Horaires Aménagés Instrument (CHA), au cours de laquelle seront données les informations relatives à l'organisation du cursus instrumental.

### ÉTAPE 2

#### PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

— Je procède à ma pré-inscription en ligne entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus. À cette occasion, je formule obligatoirement 3 choix par ordre de préférence parmi les instruments proposés ci-dessous :

#### Instruments de l'orchestre - Département Cordes

Violon  
Alto  
Violoncelle  
Contrebasse

#### Instruments de l'orchestre - Département Vents et percussions

Flûte traversière  
Hautbois

Basson  
Clarinette  
Trompette/Cornet  
Cor  
Trombone  
Euphonium/Saxophone  
Percussions  
Tuba

### Département Claviers et instruments polyphoniques

Piano (*nécessité de disposer d'un piano acoustique - claviers électroniques proscrits*)  
Orgue  
Guitare  
Harpe

### Département Musique ancienne

Flûte à bec  
Traverso  
Cornet à bouquin  
Viola de gambe  
Clavecin

— Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.

— Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma pré-inscription a été réceptionnée.

## ÉTAPE 3

### INSCRIPTION À L'ÉCOLE ALFRED-MÉZIÈRES - MARS 2024

— Je me procure le formulaire d'inscription de l'Éducation Nationale en filière CHAM auprès du Directeur de mon école actuelle ou du Directeur de l'école Alfred-Mézières en mars 2024.

— Je retourne ce formulaire complété auprès du Directeur de l'école Alfred-Mézières.

## ÉTAPE 4

### TEST D'APPÉTENCE - MAI 2024

— Je suis convoqué à un test individuel d'appétence organisé au sein de l'école élémentaire Alfred-Mézières le mardi 07 mai 2024 en présence de représentants du Conservatoire et de l'Inspection académique. Lors de ce test, il m'est demandé d'exécuter une chanson du répertoire populaire enfantin que j'aurai préalablement préparée, et de participer à quelques exercices rythmiques et vocaux sous la conduite d'un enseignant du Conservatoire.

## **ÉTAPE 5**

### **COMMISSION D'AFFECTATION - MAI 2024**

— Ma demande est examinée lors de la commission d'affectation présidée par l'Inspecteur adjoint d'académie en mai 2024.

— À l'issue de cette commission, je reçois un courrier de l'Inspection académique m'informant de mon affectation ou non en Classe à Horaires Aménagés.

## **ÉTAPE 6**

### **CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024**

— Si je suis admis, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, je ne suis redevable d'aucun frais. Mon inscription en CHA est annulée.

## **ÉTAPE 7**

### **ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024**

— Si je suis admis, je recevrai un mail du Conservatoire fin juillet me communiquant mon identifiant iMuse me permettant de consulter mon emploi du temps : l'attribution de la discipline, effectuée en fonction des places disponibles, les jours et heures des cours ainsi que le nom de mes enseignants.

## **ÉTAPE 9**

### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

— Les cours débuteront le 16 septembre 2024.

— Lors de ma venue au Conservatoire, je dois avoir obligatoirement sur moi mon emploi du temps afin d'être orienté vers mes salles de cours par les agents du Conservatoire.

# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS NON DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE2/CM1/CM2 EN 2024/2025

*Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

- Je procède à ma pré-inscription en ligne entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus. À cette occasion, je formule le choix de la discipline.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma pré-inscription a été réceptionnée.

### ÉTAPE 2

#### INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE - MARS 2024

- Je télécharge le formulaire d'inscription au concours d'entrée CHA et le formulaire d'auto-évaluation de Formation musicale (disponibles sur le site internet du Conservatoire) et les retourne auprès du Service des études accompagnés du règlement des frais de concours de 38 euros, entre le 11 et le 28 mars 2024.

### **ÉTAPE 3**

#### **INSCRIPTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - MARS 2024**

- Je me procure le formulaire d'inscription de l'Éducation Nationale en filière CHA auprès du Directeur de mon école actuelle ou du Directeur de l'école élémentaire d'affectation
- Je retourne ce formulaire complété et signé auprès du Directeur de l'école Alfred-Mézières.

### **ÉTAPE 4**

#### **CONCOURS D'ENTRÉE - AVRIL 2024**

- Je suis convoqué au concours d'entrée le samedi 13 avril 2024, au cours duquel il m'est demandé d'interpréter une pièce au choix dans la discipline dans laquelle je me suis inscrit sauf pour le piano, le violon et la guitare pour lequel je dois me référer à la liste des morceaux imposés consultable sur le site internet du Conservatoire à partir du 19 février 2024. Ma prestation sera non accompagnée.

### **ÉTAPE 5**

#### **COMMISSION D'AFFECTATION - MAI 2024**

- Ma demande est examinée lors de la commission d'affectation présidée par l'Inspecteur adjoint d'académie en mai 2024.
- À l'issue de cette commission, je reçois un courrier de l'Inspection académique m'informant de mon affectation ou non en Classe à Horaires Aménagés.

### **ÉTAPE 6**

#### **CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024**

- Si je suis admis, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.
- Si je ne suis pas admis, je ne suis redevable d'aucun frais. Mon inscription en CHA est annulée.

### **ÉTAPE 7**

#### **ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024**

- Si je suis admis, je recevrai un mail du Conservatoire me communiquant mon identifiant iMuse me permettant de consulter mon emploi du temps : l'attribution de la discipline, effectuée en fonction des places disponibles, les jours et heures des cours, ainsi que le nom de mes enseignants.

## **ÉTAPE 8**

### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

— Les cours débuteront le 16 septembre 2024.

— Lors de ma venue au Conservatoire, je dois obligatoirement avoir sur moi mon emploi du temps afin d'être orienté vers mes salles de cours par les agents du Conservatoire.

# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS ACTUELLEMENT EN HTS OU AMÉNAGEABLE AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN CE2/CM1/CM2 EN 2024/2025

*Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### RÉINSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

- Je procède à ma réinscription sur mon extranet usager iMuse entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus.
- Au-delà du 28 mars 2024, une pénalité de 76 euros pour inscription tardive me sera facturée.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma réinscription a été réceptionnée.

### ÉTAPE 2

#### INSCRIPTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - MARS 2024

- Je me procure le formulaire d'inscription de l'Éducation Nationale en filière CHA auprès du Directeur de mon école ou du Directeur de l'école élémentaire Alfred-Mézières.
- Je retourne ce formulaire complété auprès de l'Inspection académique du 1<sup>er</sup> degré ou du Directeur de l'école élémentaire Alfred-Mézières.

### ÉTAPE 3

#### ÉTUDE DU DOSSIER - AVRIL 2024

— Mes enseignants émettent un avis sur ma candidature.

— Mon dossier est étudié par la Direction du Conservatoire pour voir si mon niveau actuel (Instrument/ Formation musicale) me permet d'intégrer la filière CHA. La correspondance en vigueur, consultable sur le *Règlement des études* du Conservatoire, entre école élémentaire et Conservatoire est la suivante :

- CE2 -> 1C2 ou 1C1 ;
- CM1 -> 1C3 ou 1C2 ;
- CM2 -> 1C4 ou 1C3.

### ÉTAPE 4

#### COMMISSION D'AFFECTATION - MAI 2024

— Ma demande est examinée lors de la commission d'affectation présidée par l'Inspecteur adjoint d'académie en mai 2024.

— À l'issue de cette commission, je reçois un courrier de l'Inspection académique m'informant de mon affectation ou non en Classe à Horaires Aménagés.

### ÉTAPE 5

#### CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024

— Si je suis admis, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, je ne suis redevable d'aucun frais. Je dois informer le Conservatoire de ma poursuite des études ou non dans ma filière actuelle. Dans le cas où je poursuis mes études, je dois m'acquitter des frais de dossier de 76 euros. Sans démarche de ma part, ma réinscription est annulée.

### ÉTAPE 6

#### ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024

— Si je suis admis, je consulte, à partir de fin juillet, via mon extranet usager, mon emploi du temps : les jours et heures des cours ainsi que le nom de mes enseignants.

**Nota bene : Un changement de filière peut entraîner un changement de professeur d'instrument.**



## **ÉTAPE 7**

### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

- Les cours débuteront le 16 septembre 2024.
- Lors de ma venue au Conservatoire, je dois obligatoirement avoir sur moi mon emploi du temps afin d'être orienté vers mes salles de cours par les agents du Conservatoire.

# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS NON DÉBUTANT, EXTÉRIEUR AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN 6<sup>E</sup>/5<sup>E</sup>/4<sup>E</sup>/3<sup>E</sup> OU EN 2<sup>NDE</sup>/1<sup>RE</sup>/TERMINALE S2TMD EN 2024/2025

*Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument ou Danse*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

- Je procède à ma pré-inscription en ligne entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma pré-inscription a été réceptionnée.

### ÉTAPE 2

#### INSCRIPTION AU CONCOURS D'ENTRÉE - MARS 2024

- Je télécharge le formulaire d'inscription au concours d'entrée CHA et le formulaire d'auto-évaluation de Formation musicale (disponibles sur le site internet du Conservatoire) et les retourne auprès du Service des études accompagnés du règlement des frais de concours de 38 euros entre le 11 et le 28 mars 2024.
- Je vérifie sur le *Règlement des études* (consultable sur le site internet du Conservatoire) que je n'ai pas dépassé la limite d'âge, auquel cas mon inscription au concours ne pourra être acceptée.
- Je m'assure auprès de mon établissement scolaire que mon inscription, mentionnant mon souhait d'intégrer les Classes à Horaires Aménagés, est effectuée auprès des services de l'Inspection académique.

## ÉTAPE 3

### CONCOURS D'ENTRÉE - AVRIL-MAI 2024

#### Pour les élèves musiciens :

— Je suis convoqué au concours d'entrée le samedi 13 avril 2024, au cours duquel il m'est demandé d'interpréter une pièce au choix dans la discipline dans laquelle je me suis inscrit sauf pour le piano, le violon et la guitare pour lequel je dois me référer à la liste des morceaux imposés consultable sur le site internet du Conservatoire à partir du 19 février 2024. Ma prestation sera non accompagnée.

#### Pour les élèves danseurs :

— Pour le 2<sup>e</sup> cycle :

1. Je suis invité à préparer les exercices proposés sur les vidéos mises en ligne sur le site internet du Conservatoire, en les aménageant si besoin en fonction de mon niveau.

2. je me rends au plus grand nombre possible de cours de danse de ma discipline parmi ceux proposés dans la liste ci-après afin de me préparer au concours d'entrée qui aura lieu le samedi 28 mars 2024.

— Pour le 3<sup>e</sup> cycle :

1. Je suis invité à préparer la variation de mon esthétique, proposée sur les vidéos mises en ligne sur le site internet du Conservatoire en l'aménageant si besoin en fonction de mon niveau.

2. je me rends au plus grand nombre possible de cours de danse de ma discipline parmi ceux proposés dans la liste ci-après afin de me préparer au concours d'entrée qui aura lieu le samedi 28 mars 2024.

**Je suis né(e) en 2012 ou 2013 :** pour une entrée en 2C phase 1 ou 2, cours proposés :

#### Classique

- mardi 14 mai de 17h00 à 18h00 - Salle 014
- mercredi 15 mai de 14h00 à 15h15 - Salle 014

#### Contemporain

- mercredi 15 mai de 15h15 à 16h30 - Salle 014
- vendredi 17 mai de 16h00 à 17h30 - Salle 403

#### Jazz

- mercredi 15 mai de 17h30 à 18h45 - Salle 403
- vendredi 17 mai de 17h00 à 18h15 - Salle 403

**Je suis né(e) en 2010 ou 2011 :** pour une entrée en 2C phase 3 ou 4, cours proposés :

#### Classique

- lundi 13 mai de 19h30 à 21h00 - Salle 402
- mercredi 15 mai de 15h30 à 17h00 - Salle 402

#### Contemporain

- mardi 14 mai de 17h30 à 18h45 - Salle 403
- mercredi 15 mai de 14h00 à 15h15 - Salle 403

#### Jazz

- mardi 14 mai de 19h15 à 20h30 - Salle 014
- jeudi 16 mai de 17h45 à 19h00 - Salle 014

**Je suis né(e) avant 2010** : pour une entrée en 3<sup>e</sup> cycle, cours proposés :

**Classique**

- mardi 14 mai de 18h30 à 20h15 - Salle 402
- jeudi 16 mai de 17h30 à 19h00 - Salle 402

**Contemporain**

- lundi 13 mai de 18h45 à 21h00 - Salle 403
- vendredi 17 mai de 17h30 à 19h00 - Salle 403

**Jazz**

- mercredi 15 mai de 16h15 à 17h30 - Salle 403
- jeudi 16 mai de 19h00 à 20h15 - Salle 403

## ÉTAPE 4

### COMMISSION D'AFFECTATION - MAI/JUIN 2024

— Ma demande est examinée lors de la commission d'affectation présidée par l'Inspecteur adjoint d'académie en mai 2024 pour l'entrée en 6<sup>e</sup> ou en juin 2024 pour l'entrée en 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Pour une affectation en 2<sup>nde</sup>/1<sup>re</sup>/Terminale S2TMD, le rectorat se prononce sur ma demande en juin 2024.

— À l'issue, je reçois un courrier de l'Inspection académique pour les collèges Alfred-Mézières et La Craffe ou du rectorat pour le lycée Henri-Poincaré, m'informant de mon affectation ou non dans la filière CHA.

## ÉTAPE 5

### CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024

— Si je suis admis, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, je ne suis redevable d'aucun frais. Ma pré-inscription est annulée.

## ÉTAPE 6

### ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024

— Si je suis admis, je recevrai un mail du Conservatoire me communiquant mon identifiant iMuse me permettant de consulter mon emploi du temps : l'attribution définitive de la discipline, effectuée en fonction des places disponibles, les jours et heures des cours collectifs ainsi que le nom de mes enseignants (noté tmp cours temporaire en attente de l'horaire de cours définitif).

## **ÉTAPE 7**

### **ÉTABLISSEMENT DE L'HORAIRE DE COURS - SEPTEMBRE 2024**

#### **Pour les élèves danseurs**

— Je me rends obligatoirement à la matinée de rencontre avec les enseignants, samedi 07 septembre 2024 de 9h à 12h au Conservatoire, afin de m'assurer de l'emploi du temps proposé et d'ajouter les horaires de ma(mes) discipline(s) complémentaire(s). Si je ne suis pas présent à ce rendez-vous, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué, sans modification possible.

#### **Pour les élèves musiciens**

— L'enseignant de ma discipline principale me sollicite afin de définir avec lui mon horaire de cours d'instrument. Si je ne réponds pas à sa sollicitation, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué par l'enseignant, sans modification ultérieure possible.

## **ÉTAPE 8**

### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

— Les cours débuteront le 16 septembre 2024.

# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS ACTUELLEMENT EN HTS OU AMÉNAGEABLE AU CONSERVATOIRE ET JE RENTRE EN 6<sup>E</sup>/5<sup>E</sup>/4<sup>E</sup>/3<sup>E</sup> OU EN 2<sup>NDE</sup>/1<sup>RE</sup>/TERMINALE S2TMD EN 2024/2025

*Je m'inscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument ou Danse*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### RÉINSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

- Je procède à ma réinscription sur mon extranet usager iMuse entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus.
- Au-delà du 28 mars 2024, une pénalité de 76 euros pour inscription tardive me sera facturée.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma réinscription a été réceptionnée.

### ÉTAPE 2

#### ÉTUDE DU DOSSIER - AVRIL 2024

- Mes enseignants émettent un avis sur ma candidature.
- Mon dossier est étudié par la Direction du Conservatoire pour voir si mon niveau actuel (Instrument/ Danse/Formation musicale) me permet d'intégrer la filière CHA. La correspondance en vigueur entre le collège et le Conservatoire est la suivante :

- 6<sup>e</sup> -> 2C1 ou 1C4 ;
- 5<sup>e</sup> -> 2C2 ou 2C1 ;
- 4<sup>e</sup> -> 2C3 ou 2C2 ;
- 3<sup>e</sup> -> 2C4 ou 2C3.

### ÉTAPE 3

#### DÉCISION D'AFFECTATION - MAI/JUIN 2024

— Ma demande est examinée lors de la commission d'affectation présidée par l'Inspecteur adjoint d'académie en mai 2024 pour l'entrée en 6<sup>e</sup> ou en juin 2024 pour l'entrée en 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>. Pour une affectation en 2<sup>nde</sup>/1<sup>re</sup>/Terminale S2TMD, le rectorat se prononce sur ma demande en juin 2024.

— À l'issue, je reçois un courrier de l'Inspection académique pour les collèges Alfred-Mézières et La Craffe ou du rectorat pour le lycée Henri-Poincaré, m'informant de mon affectation ou non dans la filière CHA.

### ÉTAPE 4

#### CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024

— Si je suis admis, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, je ne suis redevable d'aucun frais. Je dois informer le Conservatoire de ma poursuite des études ou non dans ma filière actuelle. Dans le cas où je poursuis mes études, je dois m'acquitter des frais de dossier de 76 euros. Sans démarche de ma part, ma réinscription est annulée.

### ÉTAPE 5

#### ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024

— Si je suis admis, je consulte, à partir de fin juillet, via mon extranet usager, mon emploi du temps : les jours et heures des cours collectifs ainsi que le nom de mes enseignants (noté tmp cours temporaire en attente de l'horaire de cours définitif).

**Nota bene : Un changement de filière peut entraîner un changement de professeur d'instrument.**

## **ÉTAPE 6**

### **ÉTABLISSEMENT DE L'HORAIRE DE COURS - SEPTEMBRE 2024**

#### **Pour les élèves danseurs**

— Je me rends obligatoirement à la matinée de rencontre avec les enseignants, samedi 07 septembre 2024 de 9h à 12h au Conservatoire, afin de m'assurer de l'emploi du temps proposé et d'ajouter les horaires de ma(mes) discipline(s) complémentaire(s). Si je ne suis pas présent à ce rendez-vous, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué, sans modification possible.

#### **Pour les élèves musiciens**

— L'enseignant de ma discipline principale me sollicite afin de définir avec lui mon horaire de cours d'instrument. Si je ne réponds pas à sa sollicitation, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué par l'enseignant, sans modification ultérieure possible.

## **ÉTAPE 7**

### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

— Les cours débuteront le 18 septembre 2024.



# S'INSCRIRE, SE RÉINSCRIRE

## JE SUIS DÉJÀ EN CHAM/CHAD AU CONSERVATOIRE ET JE SOUHAITE POURSUIVRE DANS CETTE FILIÈRE EN 2024/2025

*Je me réinscris en Classe à Horaires Aménagés Instrument ou Danse ou Voix (collège uniquement)*

[S'inscrire, se réinscrire : 11 au 28 mars 2024](#)



### ÉTAPE 1

#### RÉINSCRIPTION EN LIGNE - MARS 2024

- Je procède à ma réinscription sur mon extranet usager iMuse entre le 11 et le 28 mars 2024 en cliquant sur le lien *S'inscrire, se réinscrire* ci-dessus.
- Au-delà du 28 mars 2024, une pénalité de 76 euros pour inscription tardive me sera facturée.
- Je suis dans l'obligation de joindre, lors de ma réinscription, les pièces justificatives en version dématérialisée, sans quoi mon dossier ne pourra être traité.
- Je reçois un accusé de réception automatique m'indiquant que ma réinscription a été réceptionnée.

### ÉTAPE 2

#### ÉTUDE DU DOSSIER ET COMMISSIONS - AVRIL/MAI 2024

##### Pour une demande d'entrée en 6<sup>e</sup> ou 2<sup>nd</sup>e S2TMD uniquement

- Mon dossier est étudié en avril par la Direction du Conservatoire pour voir si mon niveau scolaire est toujours en correspondance avec le niveau demandé au Conservatoire (Instrument/Filière voix/Danse/FM) et si je suis admis à poursuivre mes études.

— Ma demande est examinée lors des différentes commissions (mai) réunissant des représentants de l'Éducation Nationale et du Conservatoire.

### **ÉTAPE 3**

#### **CONFIRMATION D'INSCRIPTION - JUIN 2024**

— Si je suis admis, je suis redevable des frais de dossier de 76 euros, payables en ligne via mon extranet iMuse ou auprès du Service des études.

— Si je ne suis pas admis, je reçois un courrier de l'Éducation nationale et je ne suis redevable d'aucun frais.

### **ÉTAPE 4**

#### **ATTRIBUTION DES COURS - FIN JUILLET 2024**

— Si je suis admis, je consulte, à partir de fin juillet, via mon extranet usager, mon emploi du temps : les jours et heures des cours collectifs ainsi que le nom de mes enseignants (noté tmp cours temporaire en attente de l'horaire de cours définitif).

### **ÉTAPE 5**

#### **ÉTABLISSEMENT DE L'HORAIRE DE COURS - SEPTEMBRE 2024**

##### **Pour les élèves danseurs**

— Je me rends obligatoirement à la matinée de rencontre avec les enseignants, samedi 07 septembre 2024 de 9h à 12h au Conservatoire, afin de m'assurer de l'emploi du temps proposé et d'ajouter les horaires de ma(mes) discipline(s) complémentaire(s). Si je ne suis pas présent à ce rendez-vous, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué, sans modification possible.

##### **Pour les élèves musiciens**

— L'enseignant de ma discipline principale me sollicite afin de définir avec lui mon horaire de cours d'instrument ou de filière voix. Si je ne réponds pas à sa sollicitation, je serai tenu d'accepter l'horaire qui me sera attribué par l'enseignant, sans modification ultérieure possible.

### **ÉTAPE 6**

#### **DÉBUT DES COURS - SEPTEMBRE 2024**

— Les cours débuteront le 18 septembre 2024.

# Documents d'inscription



Les documents nécessaires à une inscription sont disponibles en cliquant ici

MUSIQUE  
DANSE  
THÉÂTRE

MUSIQUE · DANSE · THÉÂTRE  
**Conservatoire**  
régional du Grand Nancy

2024/2025  
**S'INSCRIRE,  
SE RÉINSCRIRE**  
AU CONSERVATOIRE

Toutes les informations sur [conservatoire.grandnancy.eu](http://conservatoire.grandnancy.eu)

[conservatoire.grandnancy.eu](http://conservatoire.grandnancy.eu)

Soutenu par  
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Grand Nancy  
métropole

# INFORMATIONS PRATIQUES

Conservatoire régional du Grand Nancy  
Guillaume Chappez, directeur par intérim

---

## Service des études

Agnès Fontanella, conseillère aux études musicales  
Anne Vidal, conseillère aux études chorégraphiques et théâtrales

---

## Contacts

✉ **Par courrier**  
Conservatoire régional du Grand Nancy  
1-3 rue Michel Ney - CO n°36  
54035 Nancy Cedex

☎ **Par téléphone**  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h (17h le vendredi)  
03 83 35 27 95

💻 **Par internet**  
sur le site du Conservatoire  
[conservatoire.grandnancy.eu/contact](https://conservatoire.grandnancy.eu/contact)

## CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ET S2TMD

---

### Du CE1 au CM2 - Élèves instrumentistes

École élémentaire Alfred-Mézières  
16 rue Alfred-Mézières - 54000 Nancy - 03 83 30 56 62

---

### 6<sup>e</sup> - Élèves instrumentistes/danseurs

Collège Alfred-Mézières  
19 rue Alfred-Mézières - 54000 Nancy - 03 83 35 04 36

---

### **5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> - Élèves danseurs**

Collège de La Craffe

2 rue de La Craffe - 54000 Nancy - 03 83 35 38 29

---

### **5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> - Élèves instrumentistes**

Collège Alfred-Mézières

19 rue Alfred-Mézières - 54000 Nancy - 03 83 35 04 36

---

### **De la 2<sup>nd</sup>e à la Terminale S2TMD**

Lycée Henri-Poincaré

2 rue de la Visitation - 54000 Nancy - 03 83 17 39 40

---

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale - Circonscription Nancy 1

*Primaire/Collège*

9 rue des Brice - 54000 Nancy - 03 83 93 56 00

[ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr)

Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz

*Lycée*

9 rue des Brice - 54000 Nancy - 03 83 86 20 20

## **MUSICOLOGIE**

Université de Lorraine - UFR Arts, Lettres et Langues - Nancy

Institut de Musicologie

3 place Godefroy de Bouillon - 54015 Nancy Cedex

03 72 76 31 11 (Institut) / 03 72 76 30 70 (Scolarité)

[all-ncy-scol-contact@univ-lorraine.fr](mailto:all-ncy-scol-contact@univ-lorraine.fr)

## **FILIÈRE AMÉNAGEABLE**

École élémentaire Notre-Dame Saint-Sigisbert

*Élèves instrumentistes et maîtrisiens du CE1 au CM2*

35 rue de la Ravinelle - 54000 Nancy - 03 83 17 33 80

Collège Notre-Dame Saint-Sigisbert

*Élèves instrumentistes de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>*

19 cours Léopold - 54000 Nancy - 03 83 17 33 80

# Conservatoire régional du Grand Nancy

1-3 rue Michel Ney  
CO n°36 - 54 035 NANCY  
03 83 35 27 95

---

[conservatoire.grandnancy.eu](http://conservatoire.grandnancy.eu)

---

*Une question ? Une demande ?*

Rendez-vous sur  
[conservatoire.grandnancy.eu/contact](http://conservatoire.grandnancy.eu/contact)

---

Retrouvez le Conservatoire sur

